



Appel à candidature pour un poste de Technicien Forestier (H/F)
au sein du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière

EMPLOI PROPOSE

Intitulé du poste :	Technicien forestier territorial sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme H/F
Type de contrat :	CDD d'un an à temps complet de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986) Ce poste est proposé en interne à titre de mobilité et en externe
Catégorie d'emploi :	B
Rémunération :	Selon barème des rémunérations du CNPF (en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure)
Localisation :	Yzeure
Prise de poste :	1 ^{er} janvier 2022

PRESENTATION DU CNPF

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) a pour mission de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées en promouvant une gestion forestière durable auprès des propriétaires forestiers privés.

C'est un établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du ministère chargé de la forêt. Dans le cadre d'orientations nationales définies par le Conseil d'administration et d'un Contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat, les 11 délégations régionales (CRPF), coordonnées par une direction générale, organisent et réalisent les missions de l'Etablissement auprès des propriétaires forestiers en région.

Chaque CRPF dispose d'un Conseil de centre composé d'élus des propriétaires forestiers de la région, chargé notamment de l'agrément des documents de gestion durable (DGD) et de la priorisation des actions de développement forestier.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la Directrice et de l'ingénieur chargé des départements de l'Allier et du Puy de dôme,

- animation et mise en œuvre d'un programme de desserte forestière en Forêt Privée dans le département du Puy de Dôme et de l'Allier
- promotion et développement des DGD sur l'Allier
- Appui à l'animation des réunions forestières de l'Allier (CETEF notamment).

PROFIL RECHERCHE

Formation – expérience :

- Technicien supérieur agricole option productions forestières ou gestion forestière.
- Diplôme technique ou universitaire français ou étranger de niveau équivalent.

Qualités requises :

- Capacités d'animation et de communication. Facilités relationnelles.
- Goût et aptitudes pour le travail de terrain.
- Sens de l'initiative, goût pour le travail en équipe.
- Capacités rédactionnelles.
- Permis B obligatoire.
- Maîtrise des outils informatiques SIG et courants.

AVANTAGES

- 25 jours de congés annuels et 19 jours RTT soit au total 44 jours de repos (variation en fonction des horaires hebdomadaires)
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 8 €, pris en charge à 60% par l'employeur
- Télétravail envisageable à hauteur de 1 jour par semaine après 1 an de service (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire)
- Remboursement des abonnements de transport (domicile-travail) à hauteur de 50%
- Véhicule de service ou remboursement de frais si usage d'un véhicule personnel

PERSONNE A CONTACTER

Jean-Baptiste REBOUL – Ing. Responsable de l'Allier et du Puy de Dôme
Tél. 06.62.27.00.89 – Mél : jean-baptiste.reboul@cnpf.fr

DEPOT DE CANDIDATURE

Envoyer pour réception effective au plus tard le **10 décembre 2021** un dossier comprenant :

- une lettre manuscrite de motivation
- un curriculum vitae avec photo d'identité
- la copie des diplômes et attestations d'activités

Ce dossier sera adressé par courrier postal à :

Madame la Directrice
Maison de la forêt et du bois – Site de Marmilhat - 10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Les candidats retenus seront invités à se présenter devant une commission de sélection le **16 décembre 2021**, au siège du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes - Maison de la forêt et du bois – Site de Marmilhat - 10 allée des eaux et forêts 63370 LEMPDES, qui sera suivi d'un exercice terrain l'après-midi.